



Rapporteur : M. MARTIN

N° CP_2026_0145

11 - Mobilités

**Convention relative au financement d'étude d'opportunité de
définition des aménagements ferroviaires pour la réalisation du
plan de transport de la Région Bretagne**

Le 9 mars 2026 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pas de pouvoir donné), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. LE MOAL (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pas de pouvoir donné), Mme ROCHE (pouvoir donné à M. DELAUNAY), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ABADIE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h02.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

La Région Bretagne, dotée d'un maillage territorial équilibré, veut moderniser, améliorer et décarboner ses systèmes de mobilités pour renforcer son modèle de développement. Les collectivités s'unissent pour se saisir de l'appel à projets national pour la construction d'un service express régional métropolitain adapté aux spécificités bretonnes. Dans ce cadre, la Région vise une forte hausse de l'offre de transport (+ 20 % en 2030, + 50 % en 2035, + 100 % en 2040) et lance des études pour en vérifier la faisabilité et identifier les investissements ferroviaires nécessaires.

Le financement de ces études est prévu dans le cadre du volet mobilités du contrat de plan État-Région 2021 - 2027, et est contractualisé par le biais de conventions divisées en secteurs géographiques, dont une dédiée au nœud ferroviaire de Rennes.

Cette étude d'opportunité, centrée sur le périmètre du nœud ferroviaire de Rennes, est menée en coordination avec les autres axes régionaux, en intégrant à la fois les circulations régionales, mais aussi les dessertes à longue distance ainsi que les circulations de fret.

Sur la base d'une mise en œuvre progressive des deux scénarios d'évolution de l'offre train express régional (+ 50 % en 2035 et + 100 % en 2040, ce dernier constituant le service express régional métropolitain breton), cette étude vise à définir les besoins en capacité, à analyser les conflits de circulation, à proposer des solutions (offre ou infrastructures) et à établir un programme d'aménagements chiffré et planifié, avec un niveau suffisant pour engager les études préliminaires.

D'une durée prévisionnelle de 24 mois, cette étude d'opportunité du nœud ferroviaire de Rennes est portée en maîtrise d'ouvrage par SNCF Réseau et financée par l'État, la Région Bretagne, le Département des Côtes-d'Armor, le Département du Finistère, le Département d'Ille-et-Vilaine, Brest Métropole Océane et Rennes Métropole.

Le montant de cette étude, estimé à 1 million d'euros HT, est réparti de la manière suivante entre tous les partenaires :

Entité	%	euros courants HT
Etat Bretagne	50 %	500 000
Région Bretagne	35,4167 %	354 166,67
Département d'Ille-et-Vilaine	2,9167 %	29 166,67
Département des Côtes-d'Armor	2,9167 %	29 166,67
Département du Finistère	2,9167 %	29 166,67
Rennes Métropole	2,9167 %	29 166,67
Brest métropole	2,9167 %	29 166,67
Total	100 %	1 000 000

Il est proposé de fixer la participation du Département d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de cette étude d'opportunité de définition des aménagements ferroviaires du nœud de Rennes à 29 166,67 euros HT courants, soit 2,9167 % du montant global de cette étude.

Le calendrier prévisionnel des appels de fonds pour le Département s'établira comme suit, sous réserve des crédits votés chaque année :

Entité	Prévision d'appels de fonds en euros courants H.T.			
	2026	2027	2028	TOTAL
				29 166,67

Département d'Ille-et-Vilaine	11 666,67	10 208	7 292	
----------------------------------	-----------	--------	-------	--

Décide :

- d'approuver les termes de la convention relative au financement d'une étude d'opportunité de définition des aménagements ferroviaires nécessaires à la réalisation du plan de transport de la Région Bretagne, service express régional métropolitain breton, sur le périmètre du nœud de Rennes, à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine, l'Etat, la Région Bretagne, le Département des Côtes-d'Armor, le Département du Finistère, Rennes Métropole, Brest Métropole Océane et SNCF Réseau, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
10 mars 2026
ID: CP_2026_0145

Pour extrait conforme